

SÉANCE DU 27 AOÛT 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-sept août, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à dix-neuf heures, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel RAZAFIMBELO, Maire.

Présents : Michel RAZAFIMBELO, Maire,
Michel CLABAUT, Adjoint,
Aurore GARDES, Audrey VATTARE, Olivier BIRON, Julien MERVEILLEUX, Habiba HONDROYANIDI, Alexandre BIENFAIT, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Bezza BERKANI, Bernard PAPILLON, Marlène HALTER, Alexandre DEMORGNY (a donné pouvoir à Alexandre BIENFAIT), Daniel PLESSIS, Valentine BRIGANT, Patrick LADAM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel CLABAUT

ORDRE DU JOUR :

1. Participation de la commune à la « carte scolaire bus-LR » et « Imagine'R »
2. Imputation budgétaire fêtes, cérémonies et spectacles divers

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA « CARTE SCOLAIRE BUS-LR » ET « IMAGINE'R »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de reconduire la prise en charge, pour les élèves d'Haravilliers, scolarisés et âgés de moins de 25 ans, de la carte de transport scolaire Bus-LR (un seul aller-retour par jour) ou de la carte IMAGINE'R (nombre d'aller-retour illimité sur le réseau francilien) pour un montant de 84€.

Pour la carte scolaire Bus-LR, la participation est versée directement à TRANSDEV. Pour la carte IMAGINE'R, la participation est versée à la famille sur présentation d'un justificatif de paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide de reconduire la prise en charge financière des cartes de transports Bus-LR et IMAGINE'R pour l'année scolaire 2021-2022.

IMPUTATION BUDGÉTAIRE FÊTES, CÉRÉMONIES ET SPECTACLES DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compte 623 est réservé aux opérations suivantes :

- Publicité, publication, relations publiques
- Achat d'alimentation, boissons, commande de repas, de fleurs pour diverses manifestations et cérémonies (mariage, enterrement, célébrations du 11 novembre, du 8 mai, de Noël et anniversaires)
- Achat de feux d'artifice et fournitures diverses pour les fêtes, cadeaux de fin d'année aux habitants

- Achat de bons de cadeaux pour naissance ou évènements exceptionnels (anniversaire, départ en retraite...)

Depuis cette année, la commune fait venir des artistes pour des représentations théâtrales, des musiciens pour des concerts et des organismes de festival pour nos écoliers. Ces types d'opération doivent être imputées sur un chapitre budgétaire. Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer pour inclure ces opérations sur le compte 623.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inclure sur le compte 623 les opérations théâtrales, musicales et festives.

Séance levée à 20h00